DES FORMATIONS « PRISE DE POSTE » POUR FAVORISER LA MUTUALISATION ET L'ÉCHANGE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX PERSONNELS

Suite à un protocole Div-CNFPT, les services de la préfecture du Rhône et le CNFPT Rhône-Alpes Lyon ont initié en 2002 des cycles de formations « prise de poste » sur les sites de Rillieux, Saint-Priest et Givors-Grigny. Ces formations s'adressaient aux personnes nommées à partir du 1er janvier 2001 dans les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et les associations. Soixante-dix personnes ont participé à ces formations pour la préparation desquelles les équipes locales DSU ont joué un rôle important. Organisées sur 3 journées consécutives sur chaque site, elles avaient pour objectifs de permettre aux participants de mieux connaître leur territoire d'intervention, d'identifier les acteurs locaux et leurs missions respectives et de favoriser l'émergence d'une culture commune. Pour chacune de ces formations, un consultant avait la charge de l'organisation, l'animation et la rédaction des comptes rendus et bilans. L'analyse de ces documents permet de dégager des éléments de méthode et de contenu pour atteindre les objectifs fixés.

Connaissance du territoire et de ses caractéristiques : repréciser le cadre du projet

Lors de la première journée, il était demandé à des professionnels de la politique de la ville (agents de développement, chefs de projet, directeurs de projet) de présenter des éléments permettant de mieux appréhender le territoire et ses spécificités. Après une première expérience sur Rillieux de présentation plutôt institutionnelle et technique (historique de la politique de la ville, des dispositifs, présentation des périmètres, des données disponibles), il est apparu que les participants souhaitaient une présentation plus sociologique de la réalité, le principal manque identifié étant celui d'une connaissance des populations vivant sur les quartiers concernés. Le besoin d'échanger à partir d'une analyse des situations locales et des réalités professionnelles de chacun est également très fort, comme a pu le montrer la richesse des échanges entre participants lors de visites de quartier ou d'équipements. Il s'agit donc de créer les conditions (aménagement de temps d'échange et de débat) pour partager et enrichir cette présentation de la situation locale avec les connaissances propres à chacun des participants.

Le choix de commencer par une approche globale pour présenter le territoire, comme sur Saint-Priest et Givors-Grigny, s'est révélé pertinent : avant de s'intéresser aux quartiers en contrat de ville, une présentation des spécificités de la commune dans laquelle ils s'inscrivent et de son environnement géopolitique (la communauté urbaine pour Saint-Priest et la communauté de communes pour Givors-Grigny) est importante ; parfois même un rappel des héritages historiques et des contraintes géographiques spécifiques de ces territoires est nécessaire.

Ces différents éléments de cadrage sont importants pour resituer les conditions d'élaboration du projet de développement. Par la suite l'introduction du contrat de ville à partir d'une mise en relation des enjeux identifiés et des objectifs fixés dans les conventions locales le rend plus lisible. Les différents dispositifs spécifiques (Oru, GSUP, Plie…) sont alors introduits non pour eux-mêmes mais comme des outils du projet global de développement social et urbain. Il est également important de produire et de distribuer aux participants une information concise sur les cadres et dispositifs qui participent au projet.

Développer la connaissance des acteurs et de leurs missions pour définir l'espace du partenariat

L'organisation des présentations d'acteurs par grandes thématiques en reprenant les orientations des contrats de ville a été la plus pertinente. Là également il y a un besoin d'échange sur un diagnostic préalable et de définition en commun d'axes de projet : « nous avons besoin de parler de projet avant de parler de contrat » comme l'exprimaient des participants à propos de la présentation d'un contrat éducatif local. Ce diagnostic peut être présenté par des animateurs de dispositifs ou des agents de développement thématiques qui reprécisent également les objectifs définis dans les chartes d'application et les outils disponibles. L'organisation de tables rondes thématiques sur des demi-journées a le mieux répondu à cette attente. Après un premier temps de débat sur le diagnostic préalable et les objectifs de développement, les présentations d'expériences servent d'illustrations et permettent de présenter différents acteurs. Outre l'identification et la connaissance de ces derniers, bénéfiques pour les

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org - crdsu.secretariat@free.fr
SIRET 415 021 377 000 15 - APE 913E

participants ayant des fonctions d'accueil ou d'accompagnement de publics, ces présentations permettent de préciser les positions et les missions de chacun. Car ce qui s'est dégagé assez fortement,

c'est la conscience qu'ont les participants de la nécessité de développer du partenariat de proximité pour répondre aux enjeux de développement des quartiers mais pas sans qu'en soient déterminées les conditions : respect des missions de chacun, des projets de structure, connaissance des cadres d'intervention réglementaires, des règles de déontologie propres à certains métiers.
La précision par des élus ou directeurs de services de la manière dont s'articulent au niveau de l'action municipale droit commun et politique de la ville est apparue très pertinente : d'un point de vue opérationnel cela permet de re-définir le champ d'intervention du contrat de ville, de réaffirmer les principes de solidarité mais aussi de cohérence territoriale qui lient le projet de développement social et urbain au projet de développement global de la commune, et de préciser également les limites de compétences des communes et par là-même d'identifier dans l'environnement du projet d'autres acteurs à mobiliser. Dans le même ordre d'idée, les participants souhaitent que soient présentés plus systématiquement les missions et domaines d'intervention des partenaires forts du contrat de ville, comme les CCAS ou le conseil général.

Développer et partager une culture commune est sans doute l'objectif le plus difficile à atteindre et à mesurer. Une des conditions préalables est bien de favoriser une compréhension commune du territoire et des enjeux du projet de développement ainsi qu'une meilleure connaissance entre acteurs. Ceci essentiellement par l'aménagement de temps d'échange et d'analyse collective qui permettent de déterminer l'espace commun d'où peut émerger une dynamique de projet et de partenariat.
Ainsi en 2003, les accompagnants auront un rôle renforcé, veilleront davantage à la cohérence du programme des trois journées et interviendront plus pour faciliter l'échange entre les participants.

MOTS CLÉS : formation, formation professionnelle, qualification professionnelle, échange d'experiences, échange professionnel, État, collectivité territoriale, politique de la ville, DSU, territoires, méthodologie, méthodologie du développement, projet de développement, projet, association, partenariat, partenariat territorial, fonction publique territoriale

CONTACT : Christine MATHURIAU, Chargée de mission pour la politique de la ville, Préfecture du Rhône, Tél. : 33 (0) 4-72-61-66-51, Mél : christine.mathuriau@rhone.pref.gouv.fr

AUTEUR : Florence BOUHEDDI, 2003/06

PRODUCTEUR : CR•DSU, 4 rue de Narvik, BP 8054, 69351 Lyon cédex 08. tél. 33 (0)4 78 77 01 43, fax. 33 (0)4 78 77 51 79, crdsu@crdsu.org

---

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive